

Merci de nous retourner ce bulletin accompagné d'un chèque
(libellé à l'ordre de l'ADGCF), à l'adresse suivante :
ADGCF – 191, rue Saint-Honoré – 75001 Paris

Genre : Prénom : Nom :
Titre :
Communauté :
Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Fax : Mobile :

E-mail professionnel : @

E-mail personnel : @

Pour les envois postaux à une adresse autre que celle de la communauté, veuillez-nous l'indiquer ci-dessous :

Déclare adhérer à l'ADGCF pour l'année 2011 :

EPCI + 10.000 habitants

Adhérent DGS ou DGA sur emploi fonctionnel

- responsabilité civile,
- défense et recours toutes procédures, y compris décharge de fonction,
- garantie financière (perte de régime indemnitaire après décharge de fonction).

Cotisation 2011 : 90 euros

Adhérent : emploi de direction non fonctionnel ou "faisant fonction de ..." ¹

- responsabilité civile,
- défense et recours.

Cotisation 2011 : 50 euros

EPCI - 10.000 habitants

Adhérent : emploi de direction ou "faisant fonction de ..." ¹

- responsabilité civile,
- défense et recours.

Cotisation 2011 : 50 euros

Cas particuliers

Adhérent déjà couvert, avec les mêmes garanties, par la SMACL (SNDGCT ou AITF)

Cotisation 2011 : 30 euros

Autres cas

Adhérent² prévu à l'article 4 des statuts au titre du 2^{ème} collège

Cotisation 2011 : 30 euros

Toute nouvelle souscription est soumise à **6 mois de délai de carence pour les assurances**. Les réadhésions tardives, au-delà du 31 mars, pourront également entraîner un délai de carence de 6 mois.

A, le Signature :

Votre adhésion est personnelle. Une attestation vous sera adressée en retour.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Fabienne Boucher au 01-55-04-89-00

² Au titre du 2^{ème} collège prévu à l'article 4 des statuts (Les statuts de l'ADGCF sont téléchargeables sur www.adgcf.fr)
cette adhésion devra être confirmée par le bureau de l'ADGCF